

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 53

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/06/2018

Réuni le : 03/07/2018

Sous la présidence de : Gilles Nottebart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AROEVEN :

Convention afin de mettre en place la formation des délégués élèves et des élus au CA/CVL pour l'année scolaire 2018/2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

CONVENTION

Entre l'Aroéven Bretagne, 5 square de la Rance - 35000 Rennes

Et

L'Etablissement : Lycée Anita CONTI
Esplanade du lycée
BP 67 402
35 174 BRUZ Cedex

Il a été convenu ce qui suit :

L'Aroéven s'engage à animer pour cet établissement une formation à destination des délégué.e.s de classe et des élu.e.s :

- **Date** : à définir (novembre)
- **Horaires**: 9h30-12h30 et 14h-17h
- **Nombre d'élèves prévu** (1 formateur.trice pour 20 élèves maximum) : 20 délégués de classe maximum le matin & 20 élu.e.s CVL/MDL maximum l'après midi
- **Thématiques** : Le rôle du délégué de classe et le conseil de classe (le matin) + L'engagement d'élu.e.s et les projets (après-midi)

Il est nécessaire qu'un adulte soit présent à chaque temps de la formation afin d'assurer le relais auprès de l'équipe éducative et d'informer sur le fonctionnement de l'établissement.

L'ETABLISSEMENT s'engage :

- à mettre à la disposition de l'Aroéven tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette formation : une salle par groupe avec tables mobiles et chaises en nombre suffisant selon le nombre d'élève et un tableau
- à adhérer à l'association pour l'année scolaire 2018/2019,
- à honorer, à l'issue de la prestation la facture d'un montant de **425 €** :
Formation : 350 € - 1 formateur.trice à la journée
Adhésion : 75 €
- à prendre en charge le repas du formateur ou de la formatrice

Fait à Rennes, le mercredi 20 juin 2018

Le Chef d'Etablissement,
Cachet

La Présidente, Martine Friot
Cachet


AROEVEN Bretagne
5, Square de la Rance
35000 RENNES
Tél. 02 99 63 15 77
Fax 02 99 38 63 46
Siret 777 743 345 00046
Code APE 5520 Z